



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 6 JUILLET 2009**

Heure : 20 H 30  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 30/06/2009  
Date d'affichage : 17/07/2009

Etaient présents : Monsieur LERUSE Marc, Maire, Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, SPAHN Thierry – Adjoints, Mmes FONTANEAU Marie-Madeleine, PAQUERIAUD Joëlle, VERGNORY Françoise , THOMAS Martine, MM. PIOU Denis, BLONDAT Eric, NAUGUET Christophe, HABERT Michel, DEPRESLES Daniel

Absents : /

Absents excusés : Madame CARMIGNAC Josette ayant donné pouvoir à M. SPAHN , Mme GARNIER Jacqueline ayant donné pouvoir à M. PFEFFER Maurice, Mme BOUCHET Marie-Pierre, M. LECOURTIER Rémy.

Monsieur NAUGUET Christophe est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/05/2009
- 2) Tarifs cantine année scolaire 2009/2010
- 3) Recrutement pour besoin occasionnel
- 4) Adhésion de la commune de St Aubin sur Yonne au Syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais
- 5) Travaux aménagement de la circulation: demande de subvention au titre des amendes de police
- 6) Informations et questions diverses

**1. Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/05/2009**

Lecture du procès verbal de la séance du 19 mai 2009,  
- M.Stefunko informe que les problèmes de dégradations n'ont pu être évoqués lors de la réunion des Maires et Adjoints du Canton de Pont-sur-Yonne car les gendarmes n'y étaient pas présents.  
- Le lampadaire rue Marie Noël a été remplacé.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Tarifs cantine année scolaire 2009/2010**

**- Avenant contrat OCRS**

M. le Maire donne lecture de l'avenant au contrat de restauration avec l'Office Central de Restauration Scolaire qui augmente son tarif. Le prix du repas passe de 2,373 € HT à 2,408 € ht, ce qui représente une hausse de 1,47 %.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant.

- **Augmentation du tarif cantine pour l'année scolaire 2009-2010**

Compte tenu de l'augmentation des tarifs du traiteur, M. le Maire propose d'augmenter le prix du repas pour l'année scolaire 2009-2010 de 1.5 %

soit : repas occasionnel = 5,04 €    repas au forfait : 3,54 €

Donc pour l'année scolaire 2009-2010 basé sur 142 jours effectifs de cantine ( vacances scolaires et jours fériés déduits) :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le forfait mensuel sera de :

$142 \times 3,54\text{€} / 10 = 50,27 \text{€}$

Le Conseil Municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire et décide de passer un appel d'offres pour l'année scolaire 2010-2011.

A propos des repas de la cantine, M.Spahn précise que le projet de liaison chaude a été étudié mais que cela coûterait trop cher; de plus, même avec la liaison froide, la qualité des repas est satisfaisante.

### **3. Recrutement pour besoin occasionnel**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture demandant de retirer la délibération du 19 mai 2009 ayant pour objet le recrutement pour besoin occasionnel, au motif que cette décision n'était pas créatrice de postes précis.

D'autre part, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent des services techniques est en arrêt de travail depuis le 14 janvier 2009, suite à un accident du travail.

Le travail des services techniques ayant pris beaucoup de retard, il propose de renforcer l'équipe par le recrutement d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sous contrat à durée déterminée, dans le cadre d'un besoin occasionnel (alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, soit un poste d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe à temps complet, pour faire face à un besoin occasionnel, dans les conditions fixées par l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984.

- **FIXE** ainsi qu'il suit :

- la durée hebdomadaire de service du poste : temps complet, soit 35h00

- la nature des fonctions : surcroît de travail aux services techniques

- Le niveau de rémunération : 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle 3 de rémunération – Indice brut 297 – Indice Majoré du 01.07.2009 : 292.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de sa rémunération sont prévus au Budget de la Commune.

- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal demande néanmoins de vérifier au préalable s'il est possible d'embaucher en remplacement de l'adjoint technique placé en disponibilité pour suivre son conjoint, au lieu de créer un poste.

En outre, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les candidats ayant répondu à l'offre d'emploi d'adjoint technique sont convoqués le 7 juillet.

D'autre part, il signale que le dossier de demande d'invalidité déposé par la Commune pour un autre agent est toujours en souffrance, car la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) a demandé un complément d'expertise.

Il rappelle également que la commune est assurée pour les risques liés au personnel et informe qu'il a récemment demandé le renouvellement de ce contrat d'assurance avec les mêmes garanties.

#### **4. Adhésion de la commune de St Aubin sur Yonne au Syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais**

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

#### **5. Travaux aménagement de la circulation: demande de subvention au titre des amendes de police**

Des aménagements de la circulation ont été entrepris afin d'améliorer la sécurité et la circulation aux entrées de la Commune et aux abords des écoles et du centre de loisirs.

Le devis prévisionnel d'achat de panneaux de signalisation, établi par l'entreprise Girod, se monte à 3 101.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour ces aménagements au titre des amendes de police auprès du Conseil général de l'Yonne.

M. le Maire donne lecture de l'avis défavorable émis par l'ATR (Agence Territoriale Routière) sur ce dossier, plus précisément sur la mise en place de la nouvelle signalisation sur les routes départementales.

M. Stefunko souhaite que l'on vérifie la validité du devis de Girod qui date de janvier; de plus il propose qu'un rendez-vous soit fixé avec le Conseil Général et l'ATR pour évoquer les problèmes de circulation.

#### **6. Informations et questions diverses**

- Un nouveau recensement de la population aura lieu en 2010. Les chiffres et statistiques du dernier recensement sont consultables sur le site internet de l'INSEE ( insee.fr)
- La commune a reçu un chèque de GRDF de 19,64 € pour la reprise du compteur à gaz de l'école primaire.
- Bâtiment épicerie: une nouvelle estimation du Service des Domaines a été faite, le montant reste inchangé:50000 €. M. STEFUNKO souligne que l'absence de décisions au sujet de l'acquisition de ce bâtiment et du maintien dans cet immeuble de l'épicerie bloque l'opération Coeur de Village dans sa totalité. Mme DELALLEAU propose d'effectuer un sondage auprès des personnes âgées par rapport à leurs besoins en matière de commerces de proximité.

#### **Monsieur STEFUNKO**

- propose que les festivités du 14 juillet soient annoncées par un passage avec la voiture et le haut-parleur; M. le Maire donne son accord.

- M. STEFUNKO regrette que la balayeuse soit passée le 29 juin et pas le 1er lundi du mois de juillet qui était le lendemain du jour du vide-greniers. M. le Maire se charge de demander au SIVOM (centralisateur des travaux de balayage) la raison de ce changement de dates.

- M. STEFUNKO souhaite que le Conseil Municipal s'exprime au sujet de l'extension de la décharge de Champigny car elle pose un problème environnemental aux communes voisines. Il rappelle que la commune de Chaumont a déjà pris position sur ce sujet. Après en avoir débattu, le

Conseil Municipal décide de prendre une motion pour marquer sa désapprobation par rapport à cette extension.

- M.STEFUNKO indique également que les habitants du Petit Villeblevin peuvent désormais se raccorder au tout-à-l'égout. Cependant, une armoire électrique a déjà été cassée, c'est l'assurance de l'entreprise CIVB qui a pris en charge le coût de la réparation.

### **Mme. VERGNORY**

- Informe le Conseil Municipal que les salles du Presbytère vont être rénovées.

### **M. SPAHN**

- Déploie le manque de civisme de certains participants du vide-greniers qui ont laissé leurs déchets sur le domaine public. De plus, les interdictions de stationner n'ont pas été respectées. M. le Maire indique que ces problèmes seront rapportés à l'organisateur Alliance Nord 89.

- M. SPAHN fait également le point sur le projet « Ecole Numérique Rurale ». Plusieurs offres ont été étudiées mais lors de la réunion avec les enseignants, ceux-ci ont estimé que ce projet n'avait pas de réel intérêt pédagogique. M.STEFUNKO regrette pour sa part que l'on passe à côté de cette opportunité et pense que cela va à l'encontre de l'intérêt des enfants. Mme THOMAS rappelle cependant que l'utilisation de l'informatique n'améliore pas forcément le niveau scolaire.

- M. SPAHN demande si le Collège a envoyé la liste des fournitures. M. le Maire lui répond par la négative.

- M.SPAHN fait part des avancées concernant le site internet de la commune: plusieurs articles sont arrivés et une lettre d'informations, qui reprendra les articles du bulletin municipal, sera visible sur le site. Actuellement, il reste en attente du .fr de base pour la mise en route.

### **Mme THOMAS**

- Indique que l'état de la déchetterie de Villeneuve-la-Guyard est déplorable: les bennes sont toujours pleines et le lieu est très sale. Elle souhaiterait en connaître les raisons.

- Mme THOMAS demande où en est le projet de plate-forme de compostage. M. le Maire l'informe que la condition préalable à l'autorisation de la Préfecture est la réhabilitation de l'ancienne décharge de Pont-sur-Yonne. Cependant, en ce qui concerne les déchets inertes, le dépôt payant de gravats par les professionnels va bientôt être possible, dès que la bascule de pesée sera en fonctionnement.

### **M.JORDAT**

- Signale qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVU (Fourrière du Sénonais) : l'étude comportementale des chiens de 2ème catégorie est désormais obligatoire, comme c'était déjà le cas pour les chiens de 1ère catégorie. A ce sujet, M. SPAHN signale qu'il y a une documentation complète sur les chiens dangereux disponible en mairie.

- M.JORDAT informe que l'expertise du vestiaire de foot dégradé aura lieu le 10 juillet.

- D'autre part, il signale que la visite de la commission de sécurité à l'église n'a révélé aucun problème. Par contre, l'église a changé de catégorie et donc les visites de l'Apave et de la Commission de sécurité ne sont plus obligatoires. Seul un entretien fait par un électricien sera nécessaire.

- Enfin, M. JORDAT signale qu'un talus rue du Moulin n'est pas tondu entièrement par les employés communaux et que le caniveau rue Berthelot a besoin d'être nettoyé.

### **M.PFEFFER**

- Fait part au Conseil de la mise en route de la station de traitement des pesticides depuis le 30 juin. Les premières analyses montrent l'absence d'atrazines dans l'eau, des analyses complémentaires restent à effectuer.

- M. PFEFFER signale également que la maison de l'ancien garde-barrière a été raccordée en eau potable.

- Les maisons fleuries ont été sélectionnées le 12 juin et une réunion aura lieu fin juillet pour attribuer les lots aux gagnants.

- M.PFEFFER demande à nouveau les disponibilités de chacun pour tenir des stands lors des festivités du 14 juillet prochain.

- Enfin, il souhaite savoir si la porte menant aux étangs a été réparée. M. le Maire lui répond que les employés communaux s'en sont chargés et qu'un nouveau cadenas a été posé.

### **Mme DELALLEAU**

- Informe le Conseil d'un projet de préemption sur un terrain impasse d'Enfer. La Commune exercerait son droit de préemption pour le compte du CCAS. C'est lui qui se porterait acquéreur pour créer des garages locatifs. La construction des garages serait financée par un emprunt. Actuellement, des devis sont à l'étude et une estimation du Service des Domaines a été demandée.

M. le Maire précise que cette opération étant financée par le CCAS, il faudra que celui-ci se réunisse préalablement à toute décision.

### **M. HABERT**

- Signale qu'un poteau a été tordu sur le court gauche de tennis.

- M.HABERT porte à la connaissance du Conseil le compte-rendu de la réunion des associations faite par le SIVOM.

### **M.NAUGUET**

- Demande quand va avoir lieu l'inauguration de la station de traitement des pesticides, M. le Maire lui répond qu'aucune date n'est arrêtée à ce jour.

- Il signale qu'une rampe de skate est abîmée et que le container à verre rue de la Montagne n'est pas remis en place correctement par l'entreprise chargée de le vider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,  
Marc LERUSE